

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-01-14a-00109 Référence de la demande : n°2021-00109-031-001

Dénomination du projet : Projet d'extension de la carrière des Maringouins

Demande d'autorisation environnementale - Date de mise à disposition :

Lieu des opérations : -Département : Guyane -Commune(s) : 97300 - Cayenne.

Bénéficiaire : Société des Carrières de Cabassou

MOTIVATION ou CONDITIONS

Objet de la demande :

Ce projet d'extension de la carrière de roches dures des Maringouins à Cayenne (Guyane) va engendrer des impacts sur plusieurs espèces de faune protégée, suite au déboisement d'un petit secteur riche en arbres, ainsi qu'à la vidange de l'ancienne fosse aujourd'hui remplie d'eau (lac de la Madeleine).

Contexte :

La carrière de roches dures des Maringouins à Cayenne (Guyane) est implantée dans un secteur très anthropisé du tissu urbain, en bordure sud de la ville. L'extension concerne principalement le gisement résiduel présent sous une petite bande arborée, séparant la carrière contemporaine de l'ancienne fosse aujourd'hui en eau, ainsi qu'un approfondissement de cette même fosse.

Le site n'est concerné par aucune ZNIEFF, ni outil réglementaire de protection.

L'ensemble des habitats du site sont dégradés par les activités urbaines anciennes ou par l'exploitation préalable du gisement de roches dures.

Intérêt public majeur :

Celui-ci est justifié par la forte tension sur les matériaux de construction (BTP et routier) de la région de Cayenne pour faire face au dynamisme urbain et les projets d'infrastructures en cours à proximité.

Absence de solution alternative :

Justifiée par l'absence de gisement accessible dans l'environnement urbain et côtier de l'île de Cayenne, et allant de pair avec le choix de privilégier une extension principalement orientée vers un approfondissement plutôt que par un étalement horizontal. Cette proposition est conforme au Schéma Départemental des Carrières qui encourage le non mitage du territoire.

État des lieux biodiversité :

L'inventaire faune-flore du site a couvert l'ensemble des groupes disposant de listes d'espèces protégées en Guyane et reflète correctement l'intérêt patrimonial du site, très dégradé du fait des activités industrielles passées ou actuelles. L'analyse du peuplement floristique aurait toutefois certainement mérité des visites couvrant l'ensemble du cycle annuel, et ses espèces déterminantes ZNIEFF auraient justifié un échantillonnage en herbier. Les groupes faunistiques ne recèlent que peu d'espèces protégées, et parmi celles-ci, seul, l'amphibien *Elachistocleis surinamensis* présente un réel enjeu patrimonial. Par ailleurs, la fréquence du serpent *Thamnodynastes pallidus* est soulignée, bien qu'il ne soit pas protégé.

Évaluation des enjeux et impacts :

Les impacts de l'extension de cette carrière demeureront très limités ou négligeables pour la plupart des espèces relevées.

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande de dérogation concerne au total 23 espèces d'oiseaux (dont beaucoup ne sont pas nicheurs et ne font que survoler le site) et une espèce d'amphibien.

Après application des mesures de réduction présentées au dossier, renforcées par les mesures d'accompagnement renforçant les habitats recherchés pour sa reproduction par *Elachistocleis surinamensis*, mais aussi de réhabilitation d'un corridor végétal en périphérie du site, l'extension de la carrière ne nuira pas au maintien de l'état de conservation favorable des espèces décrites sur le site.

Aucune mesure compensatoire n'est requise dans ce contexte.

En conclusion, un avis favorable est apporté à cette demande de dérogation, sous réserve de la bonne application des mesures présentées :

- collectes botaniques réparties sur les différentes saisons de l'année, avec dépôts des échantillons à l'Herbier de Cayenne ;
- élimination des tortues aquatiques allochtones (Tortues de Floride) ;
- déplacement des individus capturés de *Thamnodynastes pallidus* sur un site favorable de proximité ;
- pose de nichoirs pérennes en faveur des rapaces ;
- création de fossés et d'une mare favorable à la reproduction de *Elachistocleis surinamensis* ;
- valorisation pédagogique et scientifique du gisement rocheux pour en permettant la lecture de ses composantes minéralogiques, pétrographiques et tectoniques ;
- revégétalisation de la trame verte en cours de chantier à l'aide des essences locales et élimination des plantes d'espèces exotiques.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel Métais

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 15 avril 2021

Signature :

